



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le Dix Avril

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2018

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 20 - Votes pour : 20 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

**Étaient présents** : M. AUFFRET – R. AUBAULT– JL. GIRAUD - G. BARRA - Adjoint

S. ALLEG – S. BEURRIER - E. MENUT - A. PELLEGRINO– A. RASKIN – J. ROBERT HENSELER – JC. SANSONI– C. VELAY  
N. DEDULLE - S. LELUIN – **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : A-M. GAUBERTI (pouvoir donné à E. MENUT) – A. DUBOIS (pouvoir donné à S. ALLEG) – C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à G. BARRA) – N. PERRICHON (pouvoir donné à C. BOUGE) – J. TOQUER (pouvoir donné à R. AUBAULT)

**Absents non excusés** : N. BARRECA – J. RAYNAUD – M. RAYNAUD

### SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des nombreuses demandes d'attribution de subventions faites par les associations locales. Après étude de leur situation financière et de leur caractère d'utilité communale, les subventions suivantes sont proposées :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018			
A.C. VICTIMES DE GUERRE	250 €	FOYER Socio-éducatif Collège FAYENCE	300 €
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	250 €	FNACA	150 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	500 €	JADE AMICALE PAYS FAYENCE	400 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500 €	LA BELLE ECHAPPEE	250 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	100 €	LA BOULE HEUREUSE	1 200 €
ASSOC. TOURRETTES HERITAGE PATRIMOINE	5 000 €	LES ARTS au cœur du village	5 200 €
CCAS	13 000 €	OUSTAOU TOURRETTAN	2 000 €
COMITE DES FETES	33 000 €	SOCIETE DE CHASSE	400 €
ESCAPADES PAYS DE FAYENCE	200 €	TELETHON	500 €
FOYERS RURAL DE FAYENCE TOURRETTES	4 000 €	COLLEGE FAYENCE VOYAGE SEJOUR PATRIMOINE	150 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

### DECIDE

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions et accompagnements ci-dessus indiqués.
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP 2018 M14.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

